









PRÉAMBULE PCS 2.0

- > Je suis d'astreinte
- > Je suis en charge du PCS



Predict Services assure d'être en conformité avec la RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données) du 25 Mai 2018. Les individus qui sont mentionnés dans ce document ont un droit d'accès et de rectification des données qui les concernent et peuvent exercer ce droit en s'adressant directement à la Mairie.





- Anticiper face aux risques sur sa commune
- Réagir sereinement
- ✓ Prioriser les actions
- Mobiliser progressivement les équipes municipales





Dans le PCS, je vais trouver

REPÈRES

- > La liste des niveaux de sauvegarde
- > La synthèse des actions à réaliser pour chaque niveau
- > Le dispositif global de gestion de crise

FICHE OPÉRATIONELLES

- > Le détail opérationnel des actions pour chaque niveau de sauvegarde
- > Des documents-types des fiches-actions par équipe et par risque
- > L'annuaire de crise



Les niveaux de sauvegarde

- Correspondent aux temps de crise
- > Définissent les actions à réaliser



Un PCS utile est

Vivant : L'équipe municipale se l'approprie par des formations et exercices

Opérationnel et mis à jour par un référent

Testé régulièrement



Le rôle du maire

- > Le Maire est premier garant de la sécurité sur le territoire communal
- > Il assure la fonction de **Directeur des** Opérations de secours (DOS) tant que le Préfet ne prend pas cette fonction
- > Il informe, alerte et met en sécurité la population (art.2212 du CCGT). Il coordonne ses décisions et actions avec le Commandant des Opérations de Secours (officier pompier en charge des secours)



JE SUIS EN CHARGE DE LA MISE À JOUR DU PCS



Un PCS actualisé pour...

- ✓ Garder un document opérationnel
- ✓ Réagir sereinement en temps de crise
- ✓ Pouvoir le tester régulièrement
- ✓ Répondre aux obligations réglementaires (le délai de révision ne peut excéder 5 ans)





Dans le PCS, je vais devoir mettre à jour

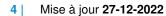
- > L'annuaire de crise
- > Le Cellule de Crise Municipale (C.C.M)
- Le contenu et la cartographie S'il existe des nouvelles connaissances sur les risques et si elles ont évolué

? Le rôle du maire

- > Transmettre l'ensemble des pièces du PCS aux acteurs de la gestion de crise
- Porter à connaissance le PCS à la population
- > Prendre un arrêté ou une délibération actant la révision du PCS

Diffusion du PCS actualisé

- > Envoyer une version papier du PCS et l'arrêté de mise à jour
- Envoyer par mail une version numérique du PCS et de la délibération ou de l'arrêté





O JE SUIS EN CHARGE DE LA MISE À JOUR DU PCS

Tableau de suivi des mises à jour du document :

Fiches modifiées	Page	Modifications apportées	Date de réalisation





COMMENT J'ACTIVE MON PCS?













ORGANISATION DE MON ÉQUIPE MUNICIPALE (C.C.M.)

PRÉFECTURE

SDIS

GENDARMERIE

C.D.

COM. COMMUNES

E.P.C.I

COMMUNES VOICINES Cellule de commandement

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Melin Anthony

Suppléant : Cruz Jacques

Évaluation-Synthèse:

Responsables des cellules

- Mobiliser la CCM
- **Diriger** l'organisation communale et décider des actions à mettre en œuvre
- > Faire le lien avec les acteurs extérieurs
- > Informer les habitants exposés



Cellule secrétariat/intendance

- > Tenir la main courante
- **> Établir** les actes administratifs adéquats

Responsable: Pradon Stephanie

Suppléant: COTTIN Lionel



Cette mobilisation est toujours progressive et en adéquation avec l'évènement à gérer.

En orange:

Cellule de crise restreinte : Équipes mobilisées dès la phase « Mobilisez-vous »



- Assurer la reconnaissance terrain
- > Alerter et mettre en sureté les personnes
- **Mobiliser** les moyens matériels communaux

Responsable: Cruz Jacques

Suppléant: Navarro Jean Claude

Membres mobilisables:

Ensemble du Conseil Puccini Regis et Marc Leydier Jean Luc



Cellule Communication

- > Assurer l'interface entre la commune et la population
- > Alerter les personnes

Responsable: Benazet Yann

Suppléant : Pain Emmanuelle

Membres mobilisables:

Ensemble du conseil



Cellule Accueil

- > Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil
- > Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés

Responsable: Gautreau Laetitia

Suppléant : Billebault Christian

Membres mobilisables:

Ensemble du conseil



MISE EN ŒUVRE DU PCS : DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

Rôle des acteurs en gestion d'évènement Activer le dispositif communal 3 Les niveaux communaux de sauvegarde 4 Communiquer avec la vigie Predict En phase de Veille

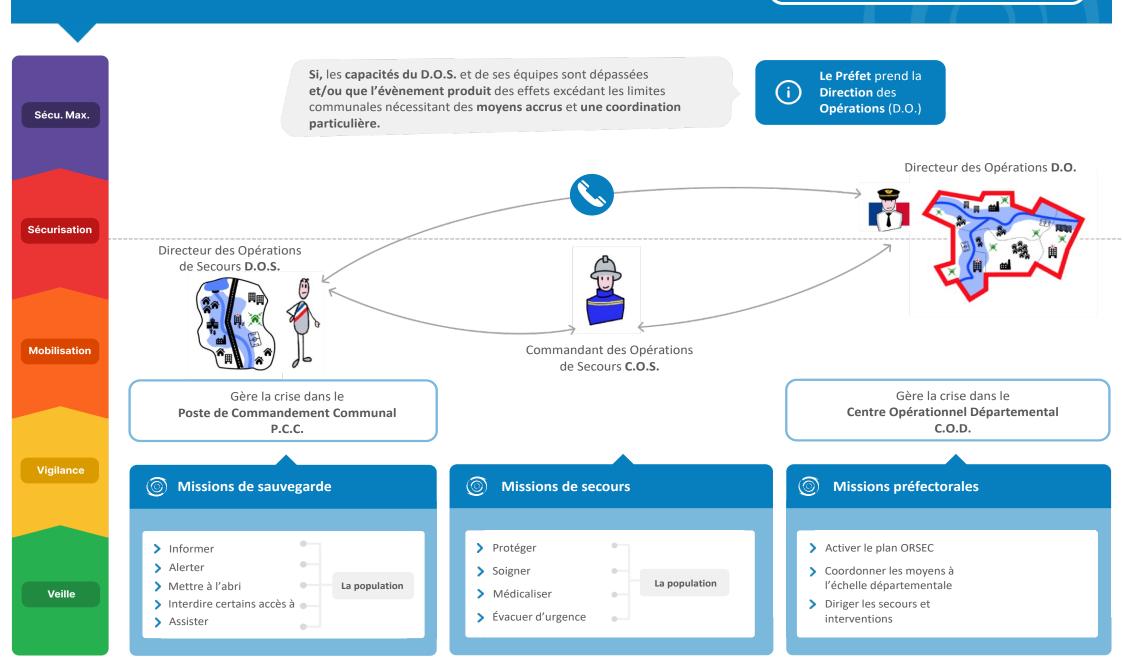
6 Vigilance **En phase** de **Mobilisation** En phase de 8 Sécurisation **En phase** de 9 Sécurisation maximale **En phase** de 10 **Post-Crise** En phase de



ROLE DES ACTEURS EN GESTION D'ÉVÈNEMENT



Le maire reste responsable de la sauvegarde de sa population en toute circonstance





ACTIVER LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Identification d'un phénomène à risque







Météo-France



Vigie Predict

predict



Vigicrues



Services de secours, Gendarmerie, Police



Témoin

informent



DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (D.O.S.)

Évalue, expertise, concerte, (pré)mobilise

CELLULE DE CRISE RESTREINTE

organise, mobilise et coordonne

décide et active

Cellule de crise municipale complète

le Plan Communal de Sauvegarde















appels téléphoniques, porte à porte, panneaux lumineux, site internet de la commune, automate d'appels, hautparleurs, réseaux sociaux

Et met en sécurité



La population

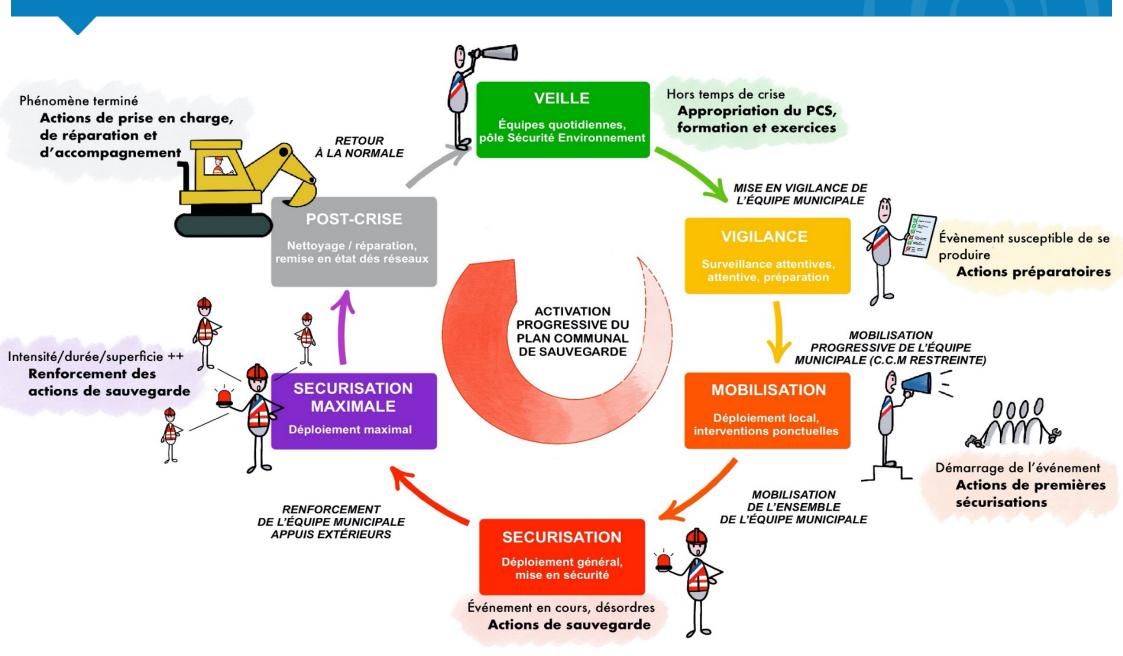


Les enjeux



Les établissements recevant du public

LES NIVEAUX COMMUNAUX DE SAUVEGARDE





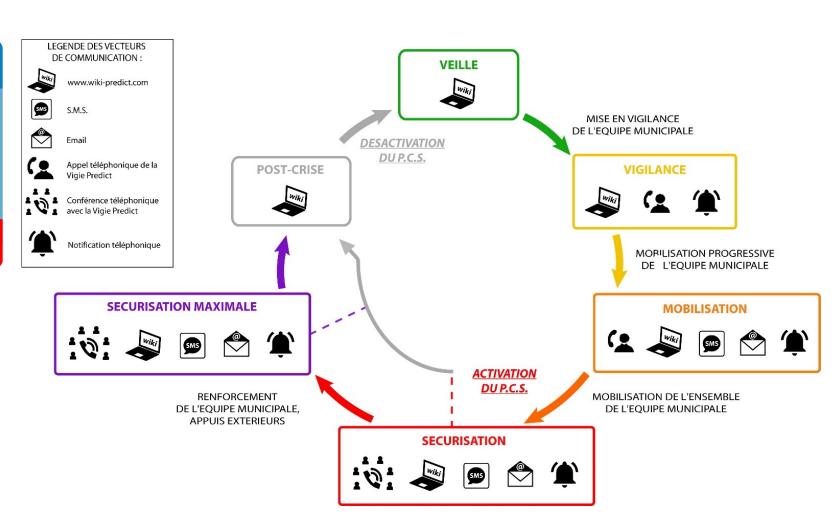
COMMUNIQUER AVEC LA VIGIE PREDICT – 24H/24 ET 7J/7

RECEVOIR UNE INFORMATION DE LA VIGIE PREDICT

CONTACTER LA VIGIE PREDICT 24H/24 ET 7J/7

Les équipes de PREDICT sont à votre disposition pour vous aider dans vos prises de décisions face à un risque hydrométéorologique au :

Q 04 67 17 11 11







Hors temps de crise

Appropriation > Formation > Exercices



Actions

MAINTENIR opérationnelle l'organisation communale de gestion des risques (P.C.S., moyens humains et matériels)

METTRE EN PLACE OU METTRE A JOUR, la ou les liste(s) des personnes vulnérables (isolées ou personnes âgées et/ou mobilité réduite).

TENIR les coordonnées des contacts à jours sur la plateforme wiki-predict.com Elus / DST/ DGS/ Secrétaire de Mairie

NETTOYER régulièrement les linéaires de cours d'eau et rivières, les fossés, les grilles et les avaloirs qui permettent un bon écoulement des eaux pluviales

RESTER joignable





Équipe municipale



Équipe municipale



Équipe municipale



Technique



Actions préparatoires



PRENDRE en considération les messages relatifs aux risques (Météo-France, Préfecture, Predict...) / **CONTEXTUALISER** la vigilance : jour, nuit, semaine, week-end...

S'ASSURER de la disponibilité des équipes (membres de la Cellule de Crise Municipale restreinte) et du matériel

RECUEILLIR DES INFORMATIONS et INVITER les sites sensibles, l'école et les évènements culturels et sportifs à adapter leur dispositif à la situation. ENVISAGER le maintien ou l'annulation des manifestations.

RECONNAITRE la situation sur le terrain et sur internet

S'ASSURER du bon nettoyage des linéaires de cours d'eau et rivières, les fossés, les grilles et les avaloirs qui permettent un bon écoulement des eaux pluviales.

DÉCIDER de déclencher la phase « MOBILISATION »















Actions préventives

Alerte et déploiement

Démarrage de l'évènement



Actions

OUVRIR progressivement votre Poste de Commandement Communal (P.C.C.) en Mairie. VÉRIFIER la disponibilité des moyens nécessaires à son fonctionnement (cartes d'actions, paper-board, chargeurs de téléphones, lampes avec piles de rechange, poste radio, bougies, feutres...).

ALERTER et MOBILISER progressivement votre équipe municipale

RENFORCER le suivi de la situation sur le terrain et internet. DÉPLOYER vos moyens matériels éventuels **VÉRIFIER** les zones soumises aux ruissellements.

OUVRIR et TENIR A JOUR une main courante (décisions, actions terrain, appels entrants/sortants...)

ETRE EN RELATION avec les autorités : Pompiers, Gendarmerie, CD, Préfecture, Région (transport scolaire), communes voisines, Predict...













Commandement

Technique Intendance

Commandement







Commandement

Technique



Intendance



Commandement

Activation du PCS

Actions préventives

Alerte et Déploiement

Démarrage de l'évènement



Actions

FERMER les voiries submersibles – Dans le cas des routes départementales, se CONCERTER avec le conseil départemental

INFORMER/ALERTER la population en zone à risque (cf. stratégie d'alerte communale) et INFORMER l'ensemble de la population de par les moyens d'alerte de masse (internet, réseaux sociaux, téléalerte, panneaux lumineux, application mobile...)

VÉRIFIER la disponibilité du centre d'accueil (cf. fiche centre d'accueil) **OUVRIR** et **AGENCER** le centre si besoin

SÉCURISER les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings....)

DÉCIDER de déclencher la phase «**SÉCURISATION** »







Commandement

Technique





D.O.S

Communication



Accueil





D.O.S

VIGILANCE

MOBILISATION

Armement des centres > Sécurisation



CONSTITUER l'ensemble de votre Cellule de Crise Municipale (C.C.M.)

ALERTER et METTRE EN SÉCURITE la population en appliquant la stratégie d'alerte communale (cf. fiche)

RESTER EN CONTACT avec les autorités : Pompiers, Gendarmerie, CD, Préfecture, communes voisines, Predict...

TENIR À JOUR la main courante

POURSUIVRE le suivi de l'évolution de la situation (terrain et Internet)

FERMER les routes inondées. Si route départementale, se CONCERTER avec le Conseil Départemental





Commandement







Communication





Commandement



Secrétariat - Intendance



Commandement



Technique



Commandement

predict @

POST-CRISE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

Armement des centres > Sécurisation



Si école : METTRE EN SECURITE sur place ou ÉVACUER les personnes de l'école au centre d'accueil et **SÉCURISER** les transports scolaires :

- > Informer le responsable d'établissement scolaire de la situation
- > Prendre les dispositions nécessaires à l'accueil et à la garde des élèves suite à une évacuation ou un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune.

Si ERP sensibles : Etablissement de santé, Zone d'activité etc., METTRE EN SÉCURITE ou ÉVACUER les personnes au centre d'accueil

ARMER votre centre d'accueil

Accueillir les personnes et les recenser au moment de leur entrée / départ du centre d'accueil (Fiche : Soutien aux populations) – Faire des bilans réguliers au DOS

S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication

DÉCIDER de déclencher la phase «**SÉCURISATION MAXIMALE**»



D.O.S



Technique









SECURISATION MAXIMALE



Renforcement des actions de sauvegarde

Accroissement durée – intensité – superficie de l'évènement

Actions

RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise

ADAPTER votre organisation à l'ampleur du phénomène à gérer

SOLLICITER l'intervention de moyens supra communaux

POURSUIVRE la rédaction de la main courante

DÉCIDER de déclencher la phase « **POST-CRISE** »





Commandement



Commandement



D.O.S



Secrétariat - Intendance



D.O.S



Actions prioritaires à mener dès la fin de l'évènement



INFORMER la population de la fin de l'événement, des mesures prises pour l'accompagner et les inciter à rester prudent lors des déplacements

GÉRER LA COMMUNICATION avec les médias (radios, TV, presse écrite..) – Si possible, NOMMER UN RÉFÉRENT média (cf. fiche dédiée « Gérer les relations avec les médias »)

ACTIVER/COORDONNER la Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C)/ Bénévoles (cf. fiche dédiée « Mobiliser la Réserve Communale de Sécurité Civile »)

POURSUIVRE la logistique d'accueil des sinistrés en lien avec les bénévoles (notamment les personnes isolées dans l'incapacité de retourner chez elle) (cf. fiches dédiées)

SÉCURISER les secteurs ou bâtiments impactés

SOLLICITER les renforts des moyens supra-communaux (humains/matériels) en coordonnant et concertant les actions de l'intercommunalité















Actions prioritaires à mener dès la fin de l'évènement



Si besoin, GÉRER LES DÉCÈS MASSIFS en réponse à l'appel de la Préfecture (cf. fiche dédiée)

GÉRER LES TRAVAUX prioritaires d'urgence en coordination avec l'intercommunalité- Guider les gestionnaires de réseaux pour la remise en état (électricité, téléphonie...) - (cf. fiche dédiée)

GÉRER LES DECHETS en concertation avec l'intercommunalité (cf. fiche dédiée)

ENGAGER les démarches administratives d'indemnisation dès l'officialisation de l'arrêté ministériel CATNAT. Inciter les habitants à faire de même (cf. fiche dédiée)

FAIRE un retour d'expérience à chaud (cf. fiche dédiée)

















Actions à mener dès la fin des actions prioritaires



RÉQUISITIONNER des moyens d'hébergements (gîtes d'étape, auberges, hôtels) pour l'accueil des sinistrés. Se coordonner avec les associations humanitaires (Croix Rouge...)

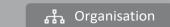
POURSUIVRE l'accompagnement des familles sinistrées en coordination avec le CCAS / associations humanitaires

FAIRE un retour d'expérience à froid : faire un bilan de la gestion de l'événement → identification des nouvelles zones impactées s'il y en a (cf. fiche dédiée)

FERMER progressivement les centres d'accueil (nettoyage, rangement matériel) et le poste de commandement communal (PCC)

GÉRER LES DECHETS stockés (travaux, dépôts temporaires...) et les acheminer vers les centres de tri adéquats (cf. fiche dédiée)

FINALISER les démarches d'indemnisation (cf. fiche dédiée)

















Actions à mener dès la fin des actions prioritaires



POURSUIVRE ET FINALISER en concertation avec les gestionnaires de réseaux, la remise en état des réseaux de communication (voiries, téléphonie, électricité...)

METTRE A JOUR le PCS suite aux recommandations issues des retours d'expérience

CRÉER OU METTRE A JOUR le(s) Plan de Continuité d'Activité PCA (cf. fiche dédiée)











Évaluation / Synthèse



Évaluation / Synthèse



1	Fiche missions DOS	

- Fiche missions Communication-Intendance
- 3 Fiche **Armer votre PC Communal**
- 4 Fiche mission Technique
- Fiche mission Accueil
- 6 Fiche Armer votre centre d'accueil

FICHE MISSION – DOS



INFORMER la population de la fin de l'évènement

SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPCI....) pour gérer la post-crise...(cf. fiches dédiées)

GÉRER la communication avec les médias

RÉQUISITIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire

PRÉVOIR des réunions de débriefing avec les équipes

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)

S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sureté de l'ensemble des enjeux exposés

SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin

VEILLE Equipes quotidiennes, pôle Sécurité/Environnement **POST-CRISE VIGILANCE SECURISATION MOBILISATION MAXIMALE** Déploiement local Déploiement maximal **ACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SECURISATION** Déploiement général,

mise en sécurité

MODULER la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit, semaine, week-end, manifestations, secteurs géographiques, intensité...).

S'ASSURER de la disponibilité des équipes

ENVISAGER le maintien ou l'annulation des manifestations prévues sur la commune

RENFORCER les équipes pour faire face à la situation

OUVRIR le PC communal – cf. fiche dédiée

RESTER EN CONTACT avec les autorités (préfecture...)

APPLIQUER la stratégie d'alerte communale envers la population

DÉCIDER de la sécurisation et/ou de l'ÉVACUATION des personnes exposées vers les points de rassemblements et d'accueils

MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale

RENFORCER le suivi de la situation et **DEPLOYER** vos moyens communaux

ÊTRE EN CONTACT avec les autorités (préfecture...) - cf. fiche dédiée

DÉCIDER de l'information et de l'alerte aux populations – cf. fiche dédiée

FICHE MISSION – COMMUNICATION-INTENDANCE





INFORMER la population de la fin d'évènement

ACCOMPAGNER les populations dans la post-crise (soutien....) - cf. fiche dédiée

POURSUIVRE et CLOTURER la main courante

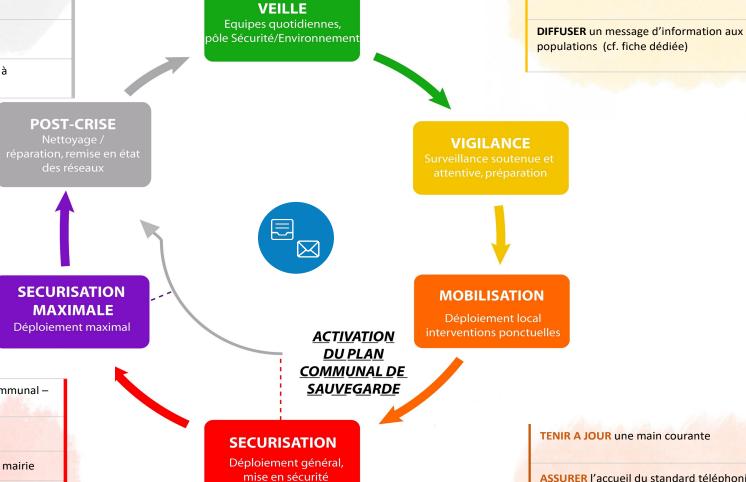
ENGAGER les démarches d'indemnisation - cf. fiche dédiée

INCITER les habitations à en faire de même

CLASSER et ARCHIVER les documents relatifs à l'évènement survenu

POURSUIVRE la rédaction de la main courante

S'ASSURER de la mise en sécurité des populations exposées



AIDER l'équipe commandement à ouvrir le PC communal cf. fiche dédiée

TENIR A JOUR la main courante

ASSURER l'accueil physique et téléphonique de la mairie

RENFORCER les équipes de communication si nécessaire pour alerter les populations

ALERTER et METTRE EN SECURITE les populations exposées- cf. fiche dédiée

TRANSMETTRE aux équipes techniques, les personnes n'ayant pas répondu aux alertes téléphoniques

TENIR A JOUR une main courante

OUVRIR une main courante

ASSURER l'accueil du standard téléphonique

INFORMER les populations (cf. fiche dédiée)

ALERTER les populations en zone à risque (cf. fiche dédiée



ARMER VOTRE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C)



- PC de crise étage mairie/Mairie



Une organisation adaptée à la commune

Un coordinateur:

le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S)

> Il n'y a qu'un seul coordinateur

Une Cellule de Commandement :

> Nombre très limité de personnes

Une C.C.M

> Une vingtaine de personnes

Accès restreint :

> Personnes habilitées uniquement



Ravitaillement alimentaire Repos des membres du P.C.C.



Centre de décision

- > Cartes d'actions / P.C.S
- Main courante
- > Support type paper board, etc



Zone de communication

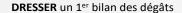
- Téléphones
- > Portables et chargeurs
- Ordinateurs et connexion internet



Logistique d'action dans la durée

- > Secours électriques du P.C.C. : groupe électrogène
- > Papiers, stylos
- > Éclairage de Secours lampes, bougies, etc.
- > Poste radio à piles préréglé sur France Inter (88.3 FM) ou France bleu (102.0 FM) avec piles de rechange
- > Intendance et logistique adaptées à la situation (couvertures, etc.)





ACCOMPAGNER les équipes supra communales dans la gestion post-crise (déchets, travaux...) – cf. fiches dédiées

PARTICIPER aux opérations de nettoyage

S'ASSURER de la disponibilité des équipes et du matériel

> **RECONNAITRE** la situation sur le terrain (cf. carte)

S'ASSURER du bon nettoyage des fossés, des grilles et des avaloirs

PRÉPOSITIONNER les barrières sur les axes submersibles (passage à gué....)

POST-CRISE

VIGILANCE



ACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

VEILLE

Equipes quotidiennes,

pôle Sécurité/Environnement

MOBILISATION

Déploiement local



Déploiement maximal

POURSUIVRE le suivi de l'évolution de la situation

COMPLÉTER la fermeture des routes submergées

ASSURER l'accueil physique et téléphonique de la mairie

ALERTER et METTRE EN SÉCURITÉ les populations exposées (cf. fiche stratégie d'alerte communale)

ÉVACUER les personnes vulnérables

S'ASSURER de la mise en sécurité

des populations

S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication

SECURISATION

Déploiement général, mise en sécurité

RENFORCER le suivi de la situation

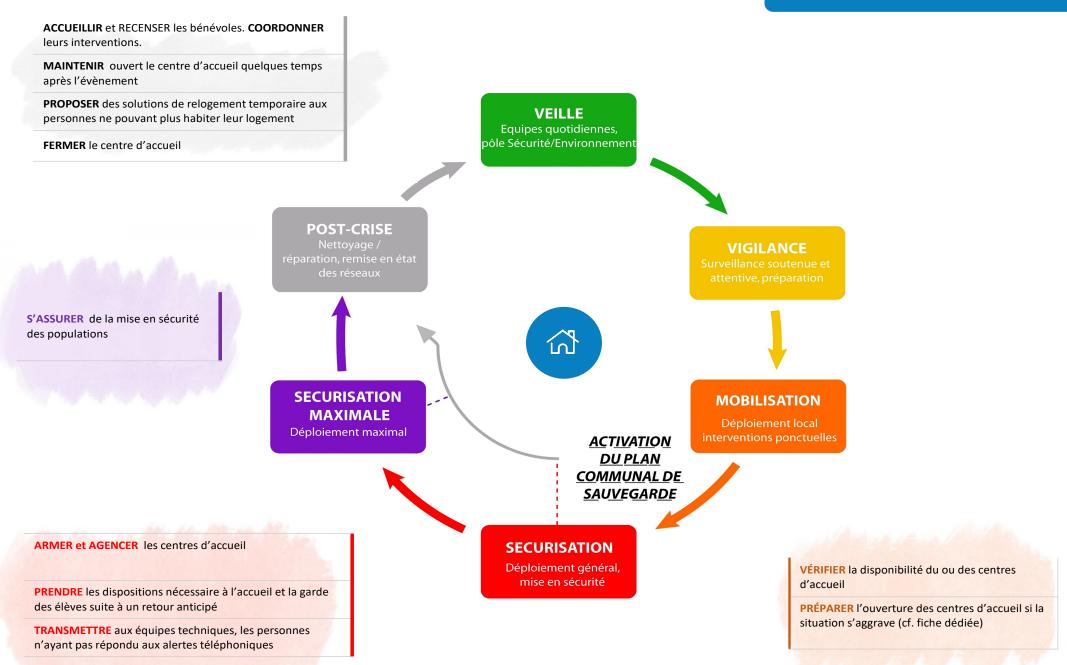
DÉPLOYER vos moyens matériels

FERMER les routes submergées (cf. fiches dédiées)

ÉVACUER /SÉCURISER les parkings inondables

SÉCURISER les enjeux les plus vulnérables



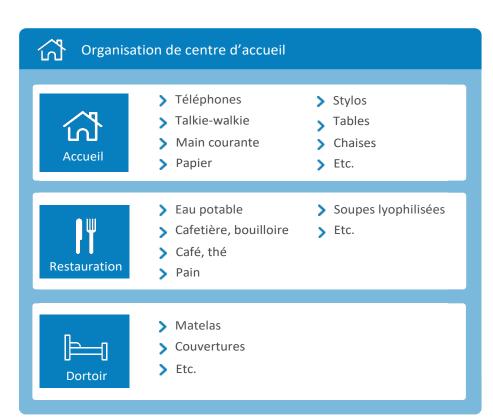




ARMER VOTRE CENTRE D'ACCUEIL

Liste des centres d'accueil potentiels :

Nom / Adresse	Capacité d'accueil
Groupe Scolaire	-
Salle du conseil	Accueil, prevoir le cas échéant de récupérer les tatamis



Logistique permettant un fonctionnement dans la durée



- > Secours électrique Éclairage de secours (lampes, bougies...)
- > Poste radio à piles préréglé sur France Bleu
- > Intendance et logistique adaptés à la situation etc.

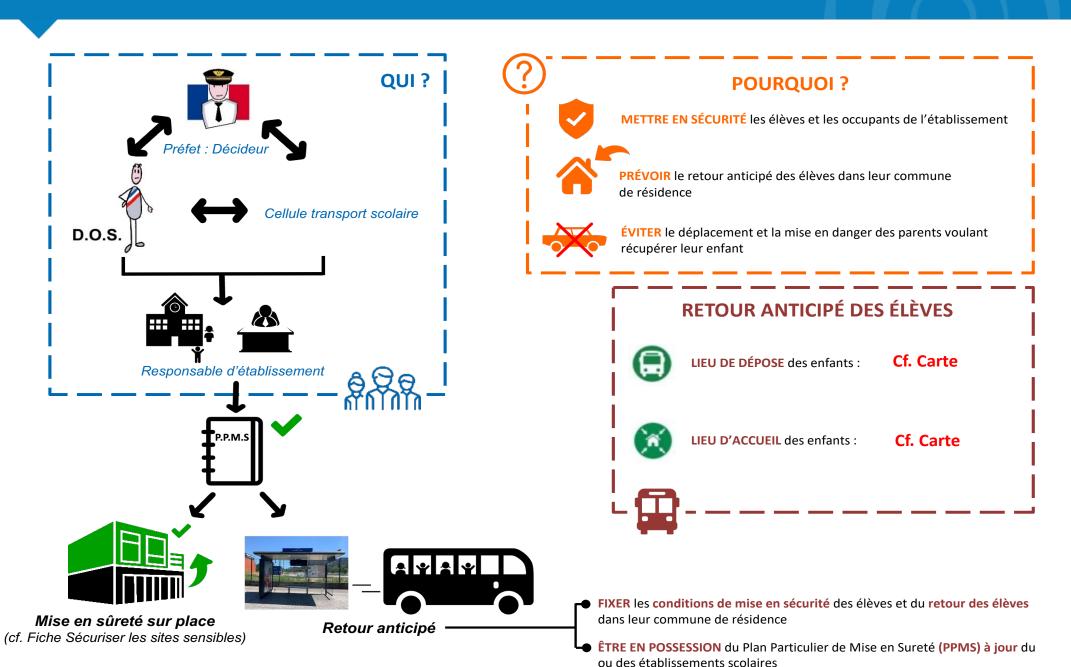


LES FICHES SUPPORTS – PENDANT/APRÈS

- Sécuriser les établissements éducatifs et les transports
- 2 Sécuriser les voiries et passages à gué
- 3 Gérer les ouvrages
- 4 Fiches gestion post-crise



SECURISER LES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS ET LES TRANSPORTS





les barrières

positionnées

partenaires

SECURISER LES VOIRIES ET PASSAGES A GUE



PENDANT

En Agglomération : 鼺

SOLLICITER l'accord du service des routes du **Conseil Départemental** pour fermer la Route Départementale avec l'équipe technique

INFORMER le service des routes du Conseil Départemental pour qu'il Hors Agglomération : effectue sa fermeture

APRÈS

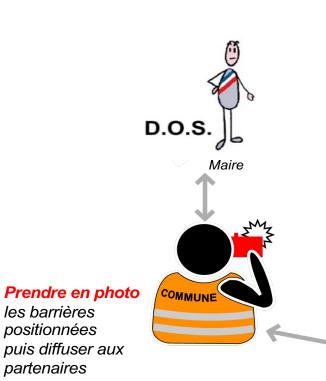
 ATTENDRE le service des routes du Conseil Départemental pour la réouverture des routes

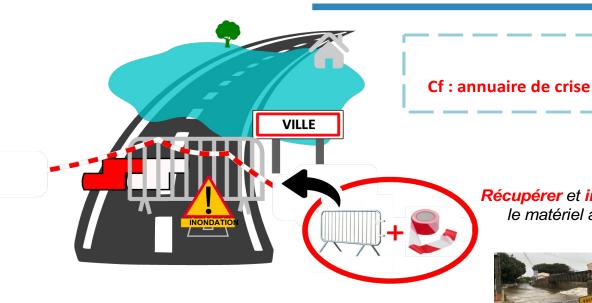
ENVOYER un mail

avec photo horodatée

MISSIONS ©

Route sans barrière fixe





Récupérer et installer le matériel adéquat



Sécurisation passage à gué



Conseil Départementa



GESTION DES BARRAGES



CONTACT

Cf: annuaire de crise



QUI?

Gestionnaire de l'ouvrage





POURQUOI?

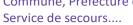
ASSURER la sécurité de la population et des biens ainsi que le maintien de la structure





Action communale

Réception alerte n° 3 : Commune, Préfecture et





SECURISATION MAXIMALE Réception alerte n°2:

Commune, Préfecture et Service de secours...



ALERTER la population présente dans la zone impactée et les PREPARER à une potentielle évacuation

SECURISATION

Réception alerte n°1 : Commune, Préfecture et Service de secours...



COLLECTER les informations nécessaires auprès des acteurs adéquats

MOBILISATION

 SUIVRE l'évolution de l'évènement et RESTER vigilant

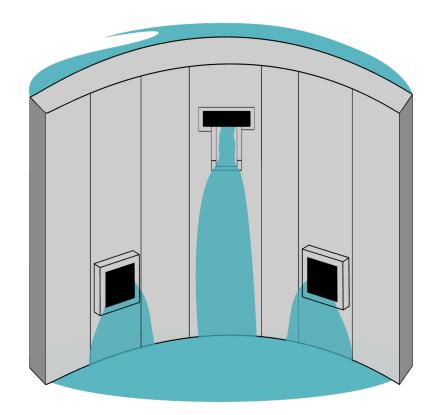
Consigne réglementaire propre à l'ouvrage

Ces paramètres sont modulables en fonction du contexte météo ou de l'ouvrage (travaux...)

ETAT
D'EVACUATION

ETAT D'ALERTE

PRE ALERTE

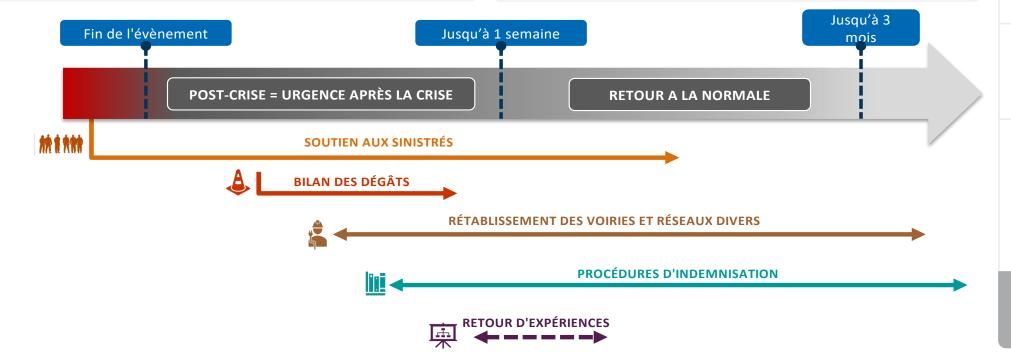


ETAT DE VEILLE



POST-CRISE = URGENCE APRÈS LA CRISE

Phase pendant laquelle la commune et les gestionnaires de réseaux doivent rétablir les réseaux de communication (voiries, téléphonie, électricité..), proposer des solutions de relogement temporaires aux sinistrés. Un/des Retour(s) d'Expériences sont recommandés afin d'améliorer les dispositifs existants (mise à jour PCS...). Les démarches d'indemnisation sont à finaliser lors de cette phase.



2 phases se succedent dans les missions post-événement

VEILLE

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

PHASES POST-ÉVÈNEMENT

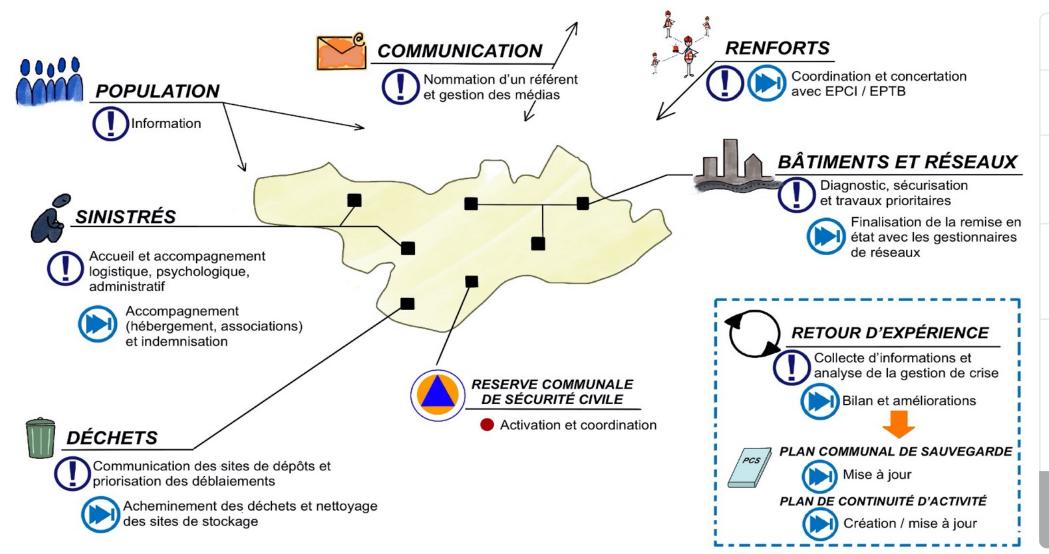
Post-crise (Co

(Court terme)

Retour à la normale (Moyen-long terme)

Accompagnement des sinistrés

- > Diagnostic et réparations
- > Retour d'expérience



- DONNER un cadre juridique aux bénévoles
- RENFORCER les capacités locales de gestion de crise
- MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations







Bénévoles inscrits dans la RCSC



Tout citoyen bénévole peut être réserviste ; il s'engage à respecter la charte de la réserve civique :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033934948/

La RCSC ne substitue et ne concurrence pas les services de secours et d'urgence. Elle agit dans le seul champ des compétences communales.

Elle est financièrement prise en charge par la commune et est placée sous l'autorité du Maire ; elle doit être déclarée en Préfecture.



MISSIONS

En fonction des compétences et capacités





 PREVENTION/ SOUTIEN



AVANT

- SENSIBILISER et INFORMER la population sur les risques
- PREPARER la population aux comportements à adopter face aux risques

PENDANT

- PARTICIPER A L'INFORMATION / L'ALERTE / ET LE SOUTIEN des personnes les plus vulnérables (isolées, âgées, handicapées...) par téléphone ou porte à porte
- ◆ ACCUEILLIR et GÉRER les SINISTRÉS dans le(s) centre(s) d'accueil

APRES

- ASSISTER LES SINISTRÉS dans leurs démarches administratives
- COLLECTER et DISTRIBUER les DONS matériels au profit des sinistrés (cf. fiche dédiée)
- ASSISTER LES SINISTRES dans le nettoyage ou la remise en état des habitations (gestion des déchets)



EILLE

MA II BIN

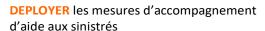
MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

POURQUOI?

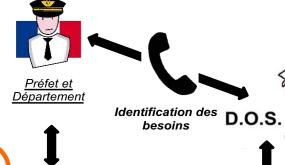
MOBILISER la solidarité locale pour apporter un soutien et une assistance aux populations





ANTICIPER la saturation des centres d'accueil







COMMENT?

IDENTIFIER les personnes ressources en lien avec les acteurs associés

METTRE en œuvre actions de soutien

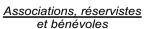




Guide ORSEC Départemental – Dispositions générales Mode d'action « Soutien des populations » - Direction de la Sécurité Civile



Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP)



COORDONNER des associations, réservistes et bénévoles à l'échelle locale

URGENCE

- ORGANISER et ASSURER l'armement des Centres d'Accueil et de REgroupement (CARE): matériels (lit, couverture, ...) et vivres (boisson, nourriture, ...) pour la population
- **ACCUEILLIR et SOUTENIR** les personnes sinistrées présentes dans le centre d'accueil et les RECENSER
- TRANSMETTRE régulièrement cette fiche à l'équipe en Mairie

ACCOMPAGNEMENT

- SOUTENIR et PROPOSER une aide médicopsychologique
- ORGANISER et DIFFUSER des ravitaillements dit intermédiaires à la population
- ASSURER la surveillance et la protection des biens sinistrés
- INFORMER et AIDER administrativement les sinistrés
- AIDER à l'habitabilité pour la remise en état sommaire des habitations

POST-EVENEMENTIELLE

- ASSURER l'hébergement pour orienter les populations vers des lieux préalablement identifiés:
- Hébergements plus confortables pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines (hôtels, gîtes...)
- Chez de la famille, des proches, ...
- POURSUIVRE les démarches d'indemnisation
- RECONSTRUIRE les enjeux impactés en prenant en compte l'événement produit



POURQUOI?



ANTICIPER pour mieux gérer un afflux de déchets importants



FAVORISER le retour à la normale dans les meilleurs délais



PRÉVENIR des risques sanitaires et environnementaux

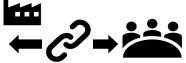


QUI?

Maire **Entreprises Associations** Réservistes







Structures compétentes (EPCI, syndicats, ...)

Structures compétentes (EPCI, syndicats, ...)

AVANT

Maire

CHOISIR le lieu de stockage temporaire

DESIGNER une ou plusieurs personnes en

charge de la coordination de la collecte

PREMIERE SEMAINE



- ETRE en relation avec les EPCI compétents pour la mise à disposition du matériel (bennes, ...)
- RETABLIR l'accessibilité des zones sinistrées

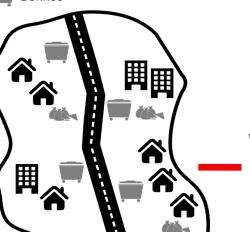
SEMAINES SUIVANTES

 ETABLIR une stratégie de collecte et de pré tri en 3 flux

VEILLER à informer les services des routes Départementales, des fermetures de voiries et noria de véhicules

REMETTRE en état les zones de regroupement de déchets

Bennes



Sans lignes électriques et

canalisation souterraines Déchets électriques.

Etablir un pré-tri Déchets mobiliers électroniques

Encombrants non valorisables



FILIERE DE TRAITEMENT











Lieu de stockage à proximité (24h/7j)

A proximité des grands axes (Départementale, ...)

Hors zone inondable



véhicules spécialisés

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

CONTACT

Cf: annuaire de crise







GERER LES TRAVAUX D'URGENCE

MOBILISATION

QUI?

D.O.S

Prioriser les travaux en

identifiant les enjeux

les plus sensibles avec

l'ensemble des acteurs

associés (communes,

interco, syndicats,

gestionnaires de

réseaux..)

Intervention

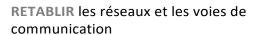
Communication

Département

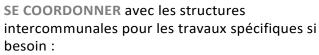


SECURISER les bâtiments publics / privés

- Assurer l'accès pour le passage des experts
- Renforcer les structures si fragilité
- Nettoyer/Remettre en état les locaux



- Nettoyer les voiries / Réparer les dysfonctionnements sur les réseaux
- Coordonner les missions de remise en état avec les acteurs associés et compétents



- Retirer les embâcles résiduels
- Traiter la végétation déstabilisée (consolidation des berges, élagage, etc.)
- Conforter les ouvrages (diques, bassins, ponts, etc.)



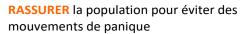
EN CAS DE COUPURE D'EAU POTABLE...

- Si l'eau impropre à la consommation : informer immédiatement les administrés via les vecteurs d'alerte communaux (automate d'appel, réseaux sociaux, site internet, appels....)
- Mettre en place des solutions de distribution temporaires:
 - Dans le cas d'une régie : acheminer de l'eau potable sur la commune
 - En cas de délégation : contacter le gestionnaire pour appliquer les conditions de distribution prévues au contrat.
- Déterminer un ou des lieu(x) de distribution.
- Communiquer sur le ou les lieu(x) et sur les consignes à suivre.



🔐 MEMO : Le pouvoir de police en lien avec les travaux d'urgence. Pour plus d'information, se référer à l'article R.214-44 du Code de l'environnement.

ALERTER et INFORMER la population sur l'évolution de la situation



EVITER la propagation de rumeurs non fondées



QUI?

ou D.O.: Maire ou Préfet

Elu ou Porte Parole



COMMENT?

VERIFIER l'information auprès des remontées de terrain

COMMUNIQUER avec clarté et transparence

POINTS PRESSE et COMMUNIQUES
DE PRESSE réguliers



Comment utiliser les réseaux sociaux en gestion de crise? – ENSOSP, Sciencespo.aix













AVANT

- IDENTIFIER un référent ou une équipe dédiée à la communication
- **DETERMINER** un lieu de rassemblement pour l'installation des médias, à l'écart du poste de commandement

MISSIONS

PENDANT

■ IDENTIFIER un interlocuteur unique

ETABLIR une stratégie de communication :

- Les faits
- Les mesures de secours mises en place et consignes à respecter
- > Les différents numéros de téléphones à contacter pour obtenir des renseignements

ORIENTER les journalistes vers des lieux sécurisés

APRES

- POURSUIVRE la communication pour établir un bilan final de l'évènement
- COORDONNER avec le préfet, la trame du discours post-évènement
- S'APPUYER sur le porte parole communal ou référant pour gérer la pression médiatique
 - REALISER un retour d'expérience sur la gestion des relations avec la presse

•

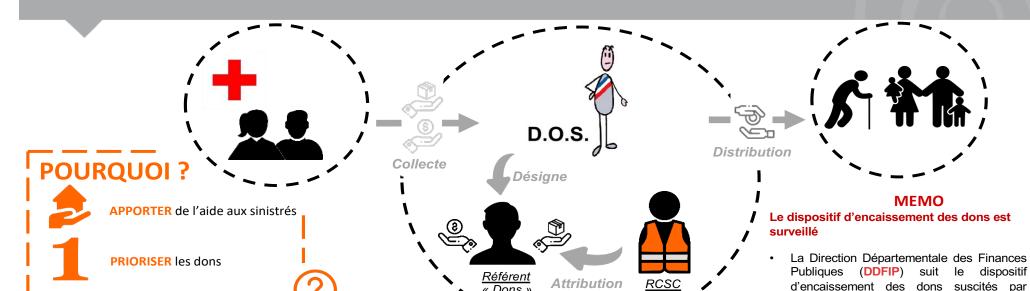
POST-CRISI

SÉCURISATION MAXIMALE

SÉCURISATION



COLLECTER ET DISTRIBUER LES DONS



« Dons »

APRES

 CIBLER les besoins des sinistrés via une enquête avec critères :

être résident de la commune;

MOBILISER la solidarité locale

assistance aux populations

pour apporter un soutien et une

- taille du foyer;
- catégorie socioprofessionnelle
- **INVENTORIER** les ressources perdues lors du sinistre



COMMUNIQUER sur les besoins des sinistrés auprès de la Préfecture, des médias (presses, télé, radios locales) et localement via affiches

collectes ainsi que les numéros de renseignement



- RECEPTIONNER et REPERTORIER les dons reçus (tri / comptage)
- ORGANISER et GERER les stocks en déterminant des zones de dépôts par nature de dons l'emplacement des dons
- FAIRE appel au CCAS et aux associations locales, caritatives et de sécurité civile
- TENIR un inventaire précis des dons reçus en renseignant l'identité du donateur et le montant de la somme
- N'ACCEPTER que les dons nécessaires



l'événement

UTILISER et TENIR à jour l'inventaire des besoins pour distribuer équitablement les dons

bénéficient d'une réduction fiscale





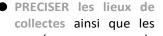
Après vérification de l'identité, du statut de « sinistré » et de ses besoins répertoriés lors de l'enquête :

Envoyer les reçus fiscaux aux donateurs

privés et particuliers ayant fait un don

financier auprès du CCAS pour qu'ils

- Privilégier les bons d'achat ou l'achat de matériels
- · Possible rachats de mobil-homes pour ceux qui y vivent l'année
- Chaque demandeur doit être accompagné par bénévole/référent qui lui donnera son droit pour éviter toutes fraudes, profits et injustices.











D.O.S QUI? CRÉÉ **LE MAIRE** Le Suivi Quotidien des Décès (SQD): GÈRE

o Le SQD informe quotidiennement la

Préfecture du nombre de décès, des

noms, prénoms, dates de naissance

o Le SOD est mis en fonctionnement

et de décès

sur ordre du Préfet

Mesures à mettre en place sur la commune :

- o Elargissement de la plage horaire d'ouverture des services d'état civil,
- Renforcement du nombre d'agents affectés dans les services d'état civil,
- Elargissement des plages d'ouverture des cimetières,
- o Renforcement du nombre d'agents des services de conservation des cimetières ou du personnel affectés au terrassement (s'il s'agit d'agents communaux) ou mobilisation par la commune de moyens de terrassement privés.
- o Lorsque les moyens communaux sont insuffisants, le maire saisit la Coordination Funéraire Départementale (CFD) auprès de la Préfecture pour faire part de ses besoins

MEMO: La Préfecture active la Coordination Funéraire Départementale (CFD) qui coordonnera et organisera les funérailles et transports des corps avec les opérateurs funéraires.

Pour plus d'informations :

ORSEC – Gestion des décès massifs procédures communes - 9 décembre 2005 PREAMBULE https://www.paho.org/disasters



SÉCURISATION

REALISER LES DEMARCHES D'INDEMNISATIONS

QUI?

D.O.S.: Maire

Communication



Secrétariat Intendance



1



Informer les sinistrés sur la demande de reconnaissance de **l'état de** catastrophe naturelle (CatNat) en déclarant leur sinistre à la mairie (dans une lettre manuscrite)

Conseiller aux sinistrés de prendre contact avec les assureurs pour déclarer leur sinistre (cf. DICRIM)



Dans les 5 jours





Etablir un premier bilan des dégâts et déclarer le sinistre auprès de l'assureur communal

POST-CRISE

Fin de l'évènement









Si avis favorable :

Si demande de reconnaissance de l'état de CatNat:



Etablir un rapport descriptif de l'évènement, situer les lieux touchés sur une carte de la commune et compléter le CERFA N°13669*1



Transmettre la demande de reconnaissance de l'état de CatNat à la Préfecture



Informer la population de l'avis rendu par la commission par le biais d'un arrêté dans le Journal Officiel (J.O.)



Informer les assurés du délai de transfert à leur compagnie d'assurance de l'état estimatif de leur dégât ou perte

Dans les 10 jours

(après publication de l'arrêté interministériel au J.O.)

CONDUIRE UN RETOUR D'EXPERIENCE (REX)

VIGILANCE

MOBILISATION

SÉCURISATION

SÉCURISATION MAXIMALE

QUI?

Ensemble des cellules

Services de secours et de sécurité

Associations de riverains

Un retour d'expérience organisé à l'issue d'une catastrophe permet de tirer un certain nombre d'enseignements afin de diminuer les conséquences néfastes d'évènements analogues s'ils doivent se reproduire. Il permet également de récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque. Il se conduit en suivant 4 grandes étapes :

Collecte des informations

Analyse gestion de la crise

Propositions de mesures

Mise à jour du PCS

Collecter les éléments permettant de synthétiser ce qui s'est passé :

observations, photographies, vidéos, témoignages, comptes-rendus, mains courantes, retours réseaux sociaux, etc.

Découper la crise selon le cycle des prises de décisions (réception de l'alerte, Diffusion des messages, évacuation, etc.) et pour chaque séquence définir : le contexte, les décisions et les actions entreprises et leurs conséquences.

Propositions concrètes d'améliorations et de

mesures correctives à apporter au PCS sur les aspects techniques (actions ou procédures) et organisationnels (responsabilités, compétences).

Désigner une personne chargée de la modification effective du document.



MEMO: Quelques infos utiles

Pour aider à la conduite du REX, l'analyse de l'événement peut se faire en listant les points forts et les éléments favorables, mais aussi les points d'efforts ou les éléments défavorables pour chacune des thématiques suivantes :



ê de D.O.S

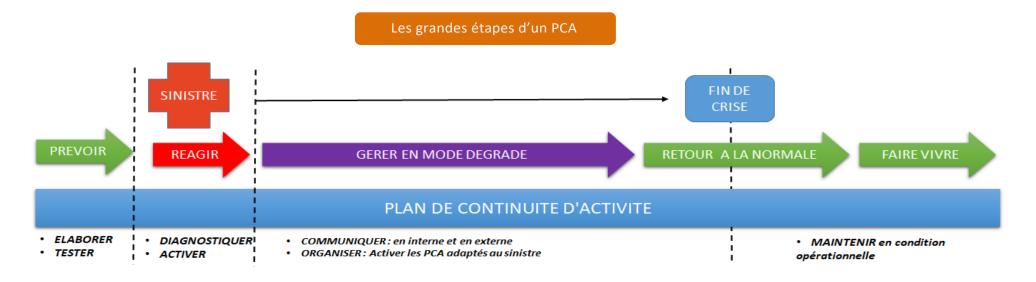
Tous les services municipaux

Intercommunalité

MEMO: Pour constituer son PCA

Le Plan de Continuité d'Activité est un outil d'organisation et de gestion de crise qui permet de répondre aux enjeux de sécurisation de la population et au maintien des missions essentielles du service public local. Son but : anticiper un événement qui perturbe gravement l'organisation normale de l'entité et mettre en place une stratégie qui permet d'en limiter l'impact.

https://www.mementodumaire.net/dispositionsgenerales-2/la-post-catastrophe/dgp4-plan-decontinuite-dactivite/



Les points clés pour élaborer ou mettre à jour un PCA :

- Nommer au minimum un référent PCA
- Décider des services communaux à couvrir par le PCA assurer les missions essentielles en cas de sinistre majeur
- Définir des scénarios de "crise" pour maintenir les capacités des services communaux à faire aux besoins quotidiens des populations
- Définir les actions à entreprendre en cas de sinistre permettant aux personnels de poursuivre/reprendre une activité "normale" dans un délai satisfaisant mesures de protection
- Communiquer auprès des agents communaux/ EPCI de rattachement sur le contenu du document.
- S'assurer de la mise à jour régulière du document en s'appuyant sur des retours d'expérience





LES FICHES RÉFLEXES MULTIRISQUES

- Inondation
- Submersion marine
- Neige / Verglas
- Séisme
- Transport de matières dangereuses
- Pandémie
- Canicule



Predict Services assure d'être en conformité avec la RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données) du 25 Mai 2018. Les individus qui sont mentionnés dans ce document ont un droit d'accès et de rectification des données qui les concernent et peuvent exercer ce droit en s'adressant directement à la Mairie.



INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPCI) pour gérer la post-crise	DOS
GERER la communication avec les médias	DOS
REQUISITIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire	DOS
PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes	DOS

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)	DOS
GERER les relations avec les médias (presse, TV, radio)	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sureté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

	Inondation généralisée
ETRE EN CONTACT avec les autorités (préfecture, Conseil Départemental, SDIS)	DOS
OUVRIR le PC communal	DOS
RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
SECURISER les accès exposés (parkings, voiries)	TECHNIQUE
OUVRIR et AGENCER un ou plusieurs centres d'accueil	ACCUEIL
ALERTER les populations via les vecteurs de communication	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN SECURITE/EVACUER les personnes exposées.	DOS / TECHNIQUE

FICHE RISQUE – INONDATION

VEILLE

Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

POST-CRISE

Nettoyage / réparation, emise en état dés réseaux

SECURISATION

MAXIMALE

Déploiement maximal



VIGILANCE

Surveillance attentive, attentive, préparation

RECEVOIR les messages de vigilance émis par les services de l'Etat.

MODULER la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit, semaine...)

DOS

ENVISAGER le maintien/annulation de toutes les manifestations prévues sur la commune

MOBILISER progressivement la Cellule de Crise Municipale



MOBILISATION

Déploiement local, interventions ponctuelles



SECURISATION

Déploiement général, mise en sécurité Inondation localisée

Inondation importante



Débordements de cours d'eau ou remontées de nappes



Amplifié en zone urbaine avec imperméabilisation des sols

RECEVOIR les messages des autorités	DOS
MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
RENFORCER le suivi de la situation et DEPLOYER vos moyens communaux	DOS
FERMER les accès aux voiries exposées et SECURISER les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings)	TECHNIQUE
INFORMER la population si nécessaire, conformément à la stratégie d'information communale	DOS / COMMUNICATION
TENIR A JOUR une main courante	SECRETARIAT

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPCI) pour gérer la post-crise	DOS
GERER la communication avec les médias	DOS
REQUISITIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire	DOS
PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes	DOS

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)	DOS
GERER les relations avec les médias (presse, TV, radio)	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sureté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

DC30III	Submersion majeure
ETRE EN CONTACT avec les autorités (préfecture)	DOS
RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
OUVRIR le PC communal	DOS
OUVRIR et AGENCER un ou plusieurs centres d'accueil	ACCUEIL
ALERTER les populations via les vecteurs de communication	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN SECURITE/EVACUER les personnes exposées vers les points de rassemblements et d'accueils	DOS / TECHNIQUE
SECURISER les secteurs exposés aux éboulements de falaises, submersion de digues.	DOS / TECHNIQUE
PROFITER des basses mers pour inspecter les digues et autres ouvrages de protection, les consolider au besoin	TECHNIQUE

FICHE RISQUE – SUBMERSION MARINE

VEILLE

Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

POST-CRISE

SECURISATION

MAXIMALE

Déploiement maximal

RECEVOIR les messages de vigilance émis par les services de l'Etat.

MODULER la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit, semaine..)

RECONNAITRE la situation (terrain, internet) et VERIFIER le bon état des ouvrages de protection sur le littoral (digues etc..)

VIGILANCE

Surveillance attentive attentive, préparation



Submersion possible au cours des prochaines heures

MOBILISATION

Déploiement local, interventions ponctuelles

SECURISATION

Déploiement général, mise en sécurité Renforcement des fortes vagues

Submersion des zones côtières

Facteurs essentiels : Houle (hauteur, direction et période), la Marée (Atlantique et Manche), la Surcote Marine.

Autres facteurs : le vent (vitesse et direction), les apports continentaux (estuaires), le niveau des lagunes et des marais.

MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
RENFORCER le suivi de la situation et DEPLOYER vos moyens communaux	DOS
FERMER les accès au littoral et SECURISER les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings, etc.)	DOS
APLLIQUER la stratégie d'information communale via les vecteurs disponibles	DOS / COMMUNICATION
S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux menacés	DOS
TENIR A JOUR une main courante	SECRETARIAT



INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS		
CLASSER tous les arrêtés, factures et documents émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossie	SECRETARIAT	FICHE RISQUE – FORTES CHUT	ES DE NEIGE
REALISER un maximum de photos avant la réalisation toute intervention	de TECHNIQUE		
PROCEDER aux opérations de remise en état nécessai (voirie, chute de câbles électriques) avec l'aide, si nécessaire, des gestionnaires de réseaux	ire TECHNIQUE		
RECHERCHER auprès des entreprises ou personnes pr les moyens matériels ou alimentaires	rivées, TECHNIQUE	ETABLIR ou METTRE A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune	SECRETARIAT
ORGANISER ou MAINTENIR si besoin le dispositif de distribution d'eau potable	TECHNIQUE	VEILLE Équipes quotidiennes,	
PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes REALISER un retour d'expérience sur l'évènement	et DOS	pôle Sécurité Environnement	
MARCHARA CONTRACTOR	POST-CRISE Nettoyage / réparation remise en état dés résea		•
MAINTENIR une équipe d'intervention sur le terrain	1	matériel de déneigement (pelle tracteur, lame, chaînes, gasoil,	es,
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin		REALISER les actions préventiv	es DOS
Episode neigeux exceptionnel		Début de l'épisode neigeux	· ·
RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS	MOBILISER progressivement la cellule de crise municipale	DOS
OUVRIR le PC communal	SECRETARIAT	SECURISER les écoles et les transports scolaire	s DOS
RESTER EN CONTACT avec les acteurs de la gestion de crise (Préfecture, Conseil Départemental)	DOS	Déploiement général, APPLIQUER la stratégie d'information communication	nale DOS /
POURSUIVRE les actions de déneigement et de sécurisation des accès aux sites sensibles	TECHNIQUE	Renforcement des chutes de DENEIGER et SECURISER les accès aux sites	
FERMER les voiries présentant un danger (verglas, congère)	TECHNIQUE	neige ou maintien des conditions neigeuses sensibles (ERP sensibles, professionnels de sar lieux public), axes prioritaires, parkings et trottoirs	TECHNIQUE
S'ASSURER de la mise en sécurité des enjeux (personnes vulnérables, naufragés de la route)	DOS	La neige peut provoquer des perturbations sur les réseaux	Facteurs aggravants :
S'ASSURER des solutions de continuité des réseaux (d'eau, d'électricité, de communication)	TECHNIQUE	(routiers, ferroviaire et aérien), des dégâts sur les infrastructures (serres agricoles, toit plat), des impacts sur les câbles électriques / téléphoniques et la végétation (chutes de branches)	vague de froid et/ ou vent (congères)
OUVRIR et AGENCER un centre d'accueil ou site	ACCUEIL	/ telepholiques et la vegetation (chates de branches)	predict @

dédié sécurisé chauffé

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPCI-EPTB) pour gérer la post-crise	DOS
GERER la communication avec les médias	DOS
REQUISITIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire	DOS
PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes	DOS

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sureté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS / TECHNIQUE
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

POST-CRISE

Nettoyage / réparation, remise en état dés réseaux



SECURISATION MAXIMALE Déploiement maximal

Répliques / Séisme de plus grande ampleur

OUVRIR le PC communal	SECRETARIAT
RESTER EN CONTACT avec les autorités (préfecture)	DOS
ORGANISER l'inventaire des bâtiments et zones touchées	DOS
S'ASSURER DE LA MISE EN SECURITE de la population	DOS
SECURISER les sites les plus à risque (effondrement de maisons ou bâtiments)	TECHNIQUE
OUVRIR et AGENCER un centre d'accueil ou site dédié sécurisé en cas de dommages aux bâtiments	ACCUEIL



VEILLE

Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement





Déploiement local, interventions ponctuelles



Caractérisé par une Intensité / Magnitude

SECURISATION

Déploiement général, mise en sécurité

Après la première secousse



Phénomènes aggravants : effondrement, mouvement de terrain, tsunami.



Répliques peuvent amplifier les conséquences jusqu'à plusieurs jours après.

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
SOLLICITER les renforts des moyens supra communaux (EPCI) pour gérer la post-crise	DOS
GERER la communication avec les médias	DOS
REQUISITIONNER des moyens d'hébergement pour l'accueil des sinistrés si nécessaire	DOS
PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes	DOS

MAINTENIR un contact régulier avec les acteurs associés de la gestion de crise (SDIS, préfecture, etc.)	DOS
S'ASSURER auprès des équipes de la mise en sureté de l'ensemble des enjeux exposés	DOS / TECHNIQUE
SOLLICITER l'intervention des moyens supra communaux si besoin	DOS

POST-CRISE

Nettoyage / réparation, emise en état dés réseaux



SECURISATION MAXIMALE

Déploiement maximal

Accident de grande ampleur

RENFORCER les équipes pour faire face à la situation	DOS
OUVRIR le PC communal	SECRETARIAT
RESTER EN CONTACT avec les autorités (préfecture)	DOS
APPLIQUER la stratégie d'alerte communale envers la population	DOS / COMMUNICATION
INTERDIRE la baignade, la pêche et l'arrosage en cas de pollution de l'eau	DOS
DECIDER de la sécurisation et/ou de l'EVACUATION des personnes exposées vers les points de rassemblements et d'accueils en suivant les indications du COS	DOS



VEILLE

Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement



Surveillance attentive, attentive, préparation



MOBILISATION

Déploiement local, interventions ponctuelles

SECURISATION

Déploiement général, mise en sécurité

Constatation de l'accident



Accident pouvant se produire sur voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Se caractérise par une explosion et/ou pollution, et/ou un incendie.



INFORMER la population de la fin de l'évènement et du dispositif d'aide et de soutien communal	DOS
CLASSER tous les arrêtés, factures et documents émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier	SECRETARIAT
PARTICIPER à la mise en œuvre ou la poursuite de la vaccination pandémique	ACCUEIL
REALISER un retour d'expérience sur l'évènement	DOS

Fin de la pandémie

APPORTER un soutien psychologique aux familles des victimes	DOS
CONTRIBUER à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination (locaux, gestion du personnel habilité)	ACCUEIL
S'INFORMER régulièrement de la situation (ARS, Préfecture, etc.)	DOS

POST-CRISE

Nettoyage / réparation, emise en état dés réseaux



SECURISATION MAXIMALE

Déploiement maximal

Vague épidémique

MOBILISER la cellule de crise (cellule de veille sanitaire étendue) et SUIVRE les consignes des autorités	DOS
TRANSMETTRE à la population les instructions à suivre (point de situation, mesure de protection, soutien, solidarité, etc.)	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN ŒUVRE le PCA communal pour assurer le maintien de la capacité des services à faire face à la crise	DOS
ETENDRE les mesures adéquates pour limiter la propagation du virus en restant COORDONNE avec l'EPCI	DOS
VENIR EN AIDE aux personnes vulnérables	TECHNIQUE
METTRE EN ŒUVRE l'action associative (CCAS) pour maintenir le lien social et organiser la solidarité	ACCUEIL

FICHE RISQUE – PANDEMIE

ETABLIR un PCA* afin d'assurer la continuité de la vie économique et collective tout en protégeant les employés municipaux	DOS
TENIR A JOUR le registre nominatif des personnes vulnérables sur la commune	SECRETARIAT

VEILLE

Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environnement

Cas isolés en France ou groupés à l'étranger

VIGILANCE

METTRE EN PLACE une cellule de veille sanitaire pour gérer le risque de la durée	DOS
RECENSER et VERIFIER l'équipement (masque, solution hydro-alcoolique, gants, etc.)	DOS
PREPARER l'action associative (CCAS*)	DOS
PROMOUVOIR les gestes élémentaires de prévention auprès de la population	SECRETARIAT



Cas groupés en France

vulnérables

REUNIR régulièrement la cellule de

RECENSER les besoins des personnes

MOBILISATION

Déploiement local, interventions ponctuelles

veille sanitaire et SUIVRE les consignes des autorités (Préfecture, ARS*)	DOS
APPLIQUER la stratégie d'information communale à la population	DOS / COMMUNICATION
METTRE EN PLACE des mesures pour limiter le risque de contagion (protection individuelle, masques, etc.)	DOS
MOBILISER et SENSIBILISER le CCAS	DOS

Déploiement général,

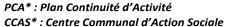
mise en sécurité

SECURISATION

Extension des cas groupés en France



propagation rapide d'une maladie infectieuse à une part exceptionnellement importante de la population sur une vaste zone géographique.



ARS*: Agence Régionale de la Santé



TECHNIQUE

FICHE RISQUE – CANICULE

INFORMER la population de la fin de l'évènement	DOS
GERER la communication avec les médias	DOS
CLASSER tous les arrêtés, factures et documents émis pendant l'évènement et les ARCHIVER dans un dossier	SECRETARIAT
PREVOIR des réunions de débriefing avec les équipes	DOS

ETABLIR ou **METTRE A JOUR** le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune **CONSTITUER** une procédure Canicule pour le CCAS

SECRETARIAT

SECRETARIAT

DOS

DOS

DOS

DOS

DOS

COMMUNU

CATION

TECHNIQUE

PREPARER et ORGANISER les astreintes des

CONSTITUER des équipes de maraudes pour

PREVOIR l'aménagement des horaires de travail

TROUVER des solutions pour adapter les horaires d'ouverture des lieux frais (parcs, jardins,

PRE INFORMER la population vulnérable à partir du

VEILLER au bon fonctionnement des points d'eau

services municipaux (CCAS, techniques....)

assurer le soutien aux personnes fragiles

des agents municipaux

registre nominatif communal

piscines,...)

IDENTIFIER les organismes ou personnes bénévoles susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables

Episode de canicule

VIGILANCE

MOBILISATION

Déploiement local,

Début d'un épisode de canicule

attendu



interventions ponctuelle

La canicule peut être associée à la pollution, sécheresse, le retraitgonflement des argiles, déficit en eau, risque d'incendie...

Episode de canicule exceptionnel

POST-CRISE

emise en état dés réseaux

SECURISATION

MAXIMALE

Déploiement maximal

RENFORCER le dispositif communal dédié à la gestion de la canicule	DOS
OUVERTURE d'un PCC avec mobilisation des membres de la cellule de crise + MISE A DISPOSITION d'un numéro pour information a public	SECRETARIAT
ALERTER via les vecteurs de communication, la population et les ERP sensibles sur les consignes et mesures à engager pour gérer la canicule	COMMUNICA TION
MAINTENIR un suivi journalier des personnes vulnérables (visite à domicile)	SECRETARIAT
REQUISITIONNER un ou plusieurs centre(s) d'accueil ou site(s) dédié(s) sécurisé(s) rafraichi(s) ou climatisé(s)	ACCUEIL

SECURISATION

VEILLE

Équipes quotidiennes, pôle Sécurité Environneme

> Déploiement général, mise en sécurité

Episode de canicule persistant



Fortes températures journalières et **nocturnes** se produisant sur une s'étalant étendue et large sur plusieurs jours consécutifs.



es	ou c	essibles au public ainsi qu'une pièce rafraichie limatisée dans les ERP (maison de retraite, he)	TECHNIQUE / COMMUNI CATION
	EPLOYER le chniques	s astreintes des services municipaux (CCAS,)	DOS
		horaire de démarrage ou <mark>ANNULER</mark> les ns prévues sur la commune	DOS
		a stratégie d'information communale via les communication disponibles	DOS / COMMU NICATION
		ou ETENDRE si besoin les horaires des lieu scines, bibliothèques municipales).	DOS
ef		ntact si besoin avec les associations locales pou visites à domicile (CCAS association de bénévole (sme)	DOS
m	aisons de i	s mesures à appliquer aux ERP sensibles (école retraites) – distribution de kits canicule, mise tilateurs, vérification des stocks d'eau)	I FUHINIO



ANNUAIRE DE CRISE

Annuaire Communal

ANNUAIRES DE CRISE

Moyens humains

Nom	Fonction	Téléphone	Email
CAROTTI	UGO	0684787908	ugo.carotti@candillargues.fr
FARGIER	NADINE	0659051177	nadinefargier@orange.fr
NAVARRO	ISABELLE	0634087705	isabelle.navarro34@gmail.com@
LE BAYEC	GAID	0627835607	gaid.lebayec@candillargues.fr
COTTIN	LIONEL	0688498053	lionel.andre.cottin@gmail.com
FESQUET	CORALINE	0650793366	coraline.fesquet@candillargues.fr
BENAZET	YANN	0618105211	yann.benazet@gmail.com
HILAIRE	MORGAN	0629601668	hillairemorgan@gmail.com
CRUZ	JACQUES	0679191028	jacques.cruz@candillargues.fr
MELIN	ANTHONY	0651882332	anthony.melin@candillargues.fr
GAUTREAU	LAETITIA	0629407031	
BILLEBAULT	CHRISTIAN	0611543806	laetitia.gautreau@candillargues.fr christian.bilbo58@gmail.com
			-
PRADON	STEPHANIE	0620921387	stéphanie.pradon@candillargues. fr
NAVARRO	LAURENCE	0674408156	laurence.navarro@candillargues.f
DO Intermarché	Pascal	0768592685	
PAIN	Emmanuelle	0631472537	emmanuellepain@aol.com







Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
Centre Opérationnel Départemental (COD) de la préfecture	Gestion de crise	Yannick Pretre	0467616044
Protection civil	Astreinte opérationnelle	Préfecture	06 11 05 05 38

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
CD 34 - Agence départementale de Lunel-Viel	Route	Monsieur	

Nom	Interlocuteur	Téléphone
Police / Gendarmerie		17



A

Nom	Interlocuteur	Téléphone
Pompier		18 ou 112
Samu		15 ou 112

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone
ERDF	réseau electrique		08 11 01 02 12
GRDF	réseau gaz		0800 473 333
Saur	AEP Assainissement		04 34 20 30 09

Nom	Compétence	Interlocuteur	Téléphone

© LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Traduction	Commentaire
AEP	Approvisionnement en Eau Potable	
CATNAT	CATastrophe NATurelle	Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
CCAS	Centre Communal d'Actions Sociales	
CCFF	Comité Communal des Feux de Forêts	
CCM	Cellule de Crise Municipale	
CD	Conseil Départemental	
COS	Commandant des Opérations de Secours	Chef des Pompiers
CPS	Cahier des Prescriptions de Sécurité	Pour les campings
CTM	Centre Technique Municipal	
DFCI	Défense de la Forêt Contre les Incendies	
DGS	Direction Générale des Services	
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques	
DICKIIVI	Majeurs	
DOS	Directeur des Opérations de Secours	Maire
DST	Direction des Services Techniques	
EP	Eau Pluviale	
EPCI	Etablissement Publique de Coopération Intercommunale	
ERP	Etablissement Recevant du Publique	
EU	Eau Usée	
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	
PCC	Poste de Commandement de Crise	
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté	Pour les établissements scolaires
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile	
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	
TMD	Transport de Matières Dangereuses	



OUVRIR ET RENSEIGNER VOTRE MAIN COURANTE

ACTIONS/DÉCISIONS PRISES AU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

n° ... / ... Date:

HEURE	EVÉNEMENT / APPEL TÉLÉPHONIQUE REÇU / ÉMIS	ACTIONS (QUI ?)



RECENSER LES PERSONNES ACCUEILLIES

MAIN COURANTE DU CENTRE D'ACCUEIL

Date: n° ... / ...

	À L'ARRIVÉE AU CENTRE					AU	DÉPART DU CEN	TRE
NOM	PRÉNOM	AGE	LIEU DE RÉSIDENCE	HEURE D'ARRIVÉE	TYPE DE SINISTRE	HEURE DE DÉPART	COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES	DESTINATION



RECENSER LES BENEVOLES

FONCTIONNEMENT

- Inscription des bénévoles auprès de la cellule de commandement
- Identification des bénévoles (brassards, chasubles, casquettes, etc.)
- Encadrement par la municipalité
- Retour en Mairie après chaque mission pour recevoir une nouvelle affectation

n° ... / ... Date:

NOM	PRÉNOM	AGE	COORDONNÉES DES BÉNÉVOLES	COMMUNE DE RÉSIDENCE	COMPÉTENCES	DISPONIBILITÉ	EQUIPE/SECTEUR D'AFFECTATION

Mise à jour 27-12-2022

ARRETE MUNICIPAL D'APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

son chapitre II – article 13; Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment

de la sécurité civile ; pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation Vu le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et

aux pouvoirs de police du Maire Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 1, relatif

qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de populations, de pouvoir y faire face; désagréments, qu'ils soient d'origine naturels, technologiques, accidentels ou terroristes et Considérant que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de

en cas de crise ; Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale

ARRETE:

annexée au présent arrêté est conforme à la législation en vigueur et au décret susvisé.	débattu et accueilli favorablement par le Conseil Municipal du La version	Article 1: le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de a été
--	---	--

débordement et ses affluents, ainsi que le risque inondation par ruissellements. Article 2: le Plan Communal de Sauvegarde prend en compte le risque inondation par

En application de la loi et du décret susvisés, il sera le cas échéant étendu à d'autres risques lors de révisions ultérieures.

réaliser en fonction de différents états de la gestion de crise Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde décrit les actions communales de sauvegarde à

Article 4 : Le Plan Communal de Sauvegarde comprend une cellule de crise municipale

vocation à être appliqué à la lettre. Le Maire, en vertu de l'article L2212-3 du Code général des Collectivités Territoriales, demeure juge et responsable des adaptations imposées par les Article 5 : Le Plan Communal de Sauvegarde annexé est un guide d'actions, il n'a pas

sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté. Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du SDIS du, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de

du département Article 7 : Un exemplaire du plan Communal de Sauvegarde est adressé à Monsieur le Préfet

Fait à , le

Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE N°...... N°.....

Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
Séance du Date de convocation :
Membres en exercice : L'an deux mille, leà heures, le conseil municipal de s'est réuni
salle de délibérations, sous la présidence dede
exercice.
Présents :
Absents ayant donné une procuration :
Absents excusés :
En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur ou Madame, élu à l'unanimité.
Rapporteur:
Exposé :
La commune des'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.
A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.
Le PCS est constitué de plusieurs documents :
 Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.
PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.
DECISION : le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir

Le Maire



ARRETE: REQUISITION DU MATERIEL

destinés à faire face à une situation de crise (dispositions combinées des articles L.2212 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.30.12 du Code Pénal). Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut être amené à requérir des moyens

Fait àle	Le commissaire de police (ou le chef de brigade de Gendarmerie) est chargé de l'exécution du présent arrêté.	Article 2:	- et de le faire mettre en place à :	- de mettre sans délai à disposition du maire le matériel suivant	- d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de pour effectuer la mission qui lui sera confiée	Demeurant à	Il est prescrit à M	Article 1er:	ARRETE	Survenu ce jour à	Considérant	- Vu le Code Pénal, article R 30 alinéa 12 ;	- Vu la loi n°87-565 du 22 juillet 1987, et notamment son article 10 ;	Le Maire,
----------	--	------------	--------------------------------------	---	--	-------------	---------------------	--------------	--------	-------------------	-------------	--	--	-----------

Le Maire,